

Appellez l'international à 85 F TTC /min*

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

Du 13 au 14 avril 2013

WEEK-END K'DO

Togotelecom

* DESTINATIONS USA - CANADA - FRANCE - ALLEMAGNE - CHINE

Pour en savoir plus, rendez-vous dans tous les Espaces Telecom ou appelez le 112.

N°594

du 12 AVRIL 2013

Pour la Patrie

L'UNION

Editorial Par Koffi SOUZA

LE PRESIDENT KENYAN ET LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Le 9 avril, le nouveau président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a prêté serment, devant des milliers de ses partisans rassemblés dans un stade de Nairobi. Une quinzaine de chefs d'Etat et de gouvernement africains assistaient à la cérémonie tandis que, timidement, étaient présents quelques diplomates occidentaux.

L'embarras était causé par le fait que le nouveau chef d'Etat est poursuivi, depuis mars 2011, par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité, accusé d'avoir suscité des violences après le scrutin présidentiel de décembre 2007. L'ouverture de son procès est prévue le 9 juillet.

Ainsi, une nouvelle fois après le cas Omar El Béchir, un chef d'état en exercice se trouve placé sous les foudres de la CPI et la concurrence entre deux principes fondamentaux du droit rebondit.

Le premier est celui de la souveraineté populaire qui exige que l'on respecte l'office du suffrage universel et que rien n'entrave l'exercice de ses fonctions par l'élu.

Le second est le respect des conventions qui ont fondé la justice pénale internationale. La controverse s'accroît lorsque l'on fait valoir que les Présidents africains sont les cibles préférées de la CPI qui tolère des abus autrement plus graves venant d'autres régions. C'est pourquoi le président ougandais Yoweri Museveni a salué les Kényans pour avoir "rejeté" la Cour et ceux qui "abusent cette institution à leurs propres fins".

Une façon de dire que si le suffrage universel ne lave pas plus blanc, il ne doit pas pour autant être négligé lorsqu'il émane d'un peuple noir.

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Réforme administrative / Par un avant-projet de loi étudié en 1ère lecture

Le statut de Recteur chancelier des universités du Togo est supprimé

*** Ses attributions désormais transférées au ministre de l'Enseignement supérieur.**

P.4 De la problématique d'accroissement du PIB agricole

De grandes surfaces et des potentialités hydrauliques largement sous exploitées



Octave Nicoué Broohm, Ministre de l'Enseignement supérieur

P.4 Energie / Après la chute de pression

Le Gazoduc ouest africain prêt à redémarrer à la fin avril

P.3 Pendant que se déroulent les opérations de recensement

Le commissaire divisionnaire Têko Koudouovor pour assurer la sérénité des prochaines joutes législatives et locales

P.3 Pour le financement des actions du gouvernement

Seconde émission de bons de 25 milliards Cfa du Trésor public attendue fin avril

epiq nation

FRIDAY

Promo flash 12 avril !

50F/min à partir de la 2 minute d'appel, valable vers les numéros Moov, de 06h00 à 22h59.

Tarif de 30 F/min vers les numéros complices (FaF).

Moov no limit

etisalat

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (abonnement à 100F). Tu n'es pas encore Moov? Rêve-toi vite une puce Moov!

f Epig Nation Togo www.epiqnation.tg

U

PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Réforme administrative / Par un avant-projet de loi étudié en 1^{ère} lecture**Le statut de Recteur chancelier des universités du Togo est supprimé***** Ses attributions désormais transférées au ministre de l'Enseignement supérieur.****Pater Late**

Réuni en conseil des ministres ce 10 avril 2013 à Lomé, le Gouvernement togolais a choisi de modifier, par un projet de loi, la loi n°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des universités du Togo. Officiellement, il s'agit de moderniser et de développer les universités publiques de manière à en faire un outil de développement. Et on apprend que le rectorat chancellerie des universités, en tant qu'institution, ne cadre pas avec les mutations générées par la réforme de l'administration publique. Son fonctionnement est non seulement coûteux pour l'Etat (75 millions de francs Cfa de dotation budgétaire), mais il est aussi de plus en plus dénoncé comme un goulot d'étranglement du système éducatif



Octave Nicoué Broohm, Ministre de l'Enseignement supérieur

supérieur, avec des conflits de compétence. « Justifié dans un système dans lequel l'enseignement supérieur est organisé en circonscriptions académiques sur un fond des principes de la

décentralisation, à l'instar de la France, le rectorat chancellerie des universités est inadapte dans notre contexte actuel », a indiqué au conseil le ministre de l'Enseignement supérieur, Octave Nicoué Broohm. Pis est, la situation quoique légale limite considérablement l'exercice de la tutelle du ministre sur les universités, prévue par l'article 37 du décret du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels. Le statut de recteur chancelier des universités est donc supprimé. Ses attributions sont transférées au ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, président du conseil de

l'Enseignement supérieur.

Les missions des universités sont aussi redéfinies. Celles contenues dans la loi du 10 septembre 1997 sont restrictives et ne sont pas de nature à faire des universités un outil de développement, permettant de relever les défis actuels d'un enseignement adapté aux besoins de la société. Aujourd'hui, la possibilité est donnée aux universités de créer en leur sein, seules ou en partenariat avec d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé, des organismes dotés de personnalité morale. Les attributions et le fonctionnement desdits organismes seront fixés par décret.

L'élargissement des missions des universités devra leur permettre, entre autres, de diversifier leurs sources de financement.

Il faut rappeler que les universités ont, pour missions, la formation initiale et la formation continue au niveau supérieur, la recherche scientifique et le développement technologique ainsi que la valorisation des résultats, la diffusion et la vulgarisation de la culture de l'information scientifique et technique, la promotion de la culture entrepreneuriale, l'orientation professionnelle, la prestation de service dans le cadre de la formation et de la recherche, la coopération scientifique, technique et culturelle.

Pendant que se déroulent les opérations de recensement

Le commissaire divisionnaire Têko Koudouovor pour assurer la sérénité des prochaines joutes législatives et locales

C'est devenu une tradition depuis plusieurs scrutins électoraux au Togo. Pour la sérénité des prochaines élections législatives et locales dont les opérations de recensement sont actuellement en cours, l'autorité vient de créer la FOSEL 2013, entendre Force Sécurité Elections Législatives et Locales 2013, dotée de 6 500 éléments, sous le commandement du commissaire divisionnaire Têko Koudouovor. Dans les détails, la Fosel 2013 sera composée de 3 000 policiers, 3 000 gendarmes et 500 gardiens de préfecture. Elle aura pour mission, sur l'ensemble du pays, de « maintenir la paix, assurer la sécurité ainsi que la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, avant, pendant et après les élections législatives et locales de 2013 », d'après un décret pris en conseil des ministres mercredi.

A elle de prendre « toutes les mesures pour maintenir l'ordre public » en relation avec l'organisation des élections durant toutes les phases du processus électoral notamment le recensement, la campagne, les opérations de vote, le dépouillement et la proclamation des résultats, précise le décret. La Fosel 2013 a enfin également pour mission d'assurer la sécurité des lieux de meetings ou de manifestations publiques pendant la campagne électorale, des bureaux de votes, des candidats, des commissions électorales, des chefs de partis politiques, ainsi que du matériel électoral, « en observant la plus stricte neutralité à l'égard de tous ».

Pour la conduite de sa mission, la Fosel 2013 est placée sous le commandement du directeur général de la Police nationale, le commissaire divisionnaire Têko



Têko Koudouovor, Commandant de la FOSEL 2013

Koudouovor, également nommé mercredi par décret, assisté de deux adjoints éléments respectifs de la police et de la gendarmerie. Sur le plan régional, les éléments de la Fosel 2013 sont commandés par un officier de gendarmerie ou un commissaire de police nommé par arrêté du ministre de la Sécurité et de la protection civile. Dans les préfectures et les sous-préfectures, la Fosel 2013 est commandée par un officier de gendarmerie, ou un commissaire de police, ou encore leur adjoint.

Sur le plan opérationnel, les commandants régionaux et préfectoraux de la Fosel 2013 sont sous l'autorité directe du commandant de la Force, à qui ils rendent compte régulièrement. Mais à Lomé et dans les préfectures, les commandants locaux sont à la disposition du président de la Commission électorale locale

indépendante (Celi). L'ensemble est placé sous la supervision de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) et le commandant opérationnel du ministère de la Sécurité.

Le commandement local a la compétence des techniques mises en œuvre pour assurer les missions. Aussi, « toute déclaration de réunions ou de manifestations publiques entrant dans le cadre électoral doit être portée à la connaissance du préfet ou du maire au moins vingt quatre (24) heures à l'avance. L'autorité préfectorale ou municipale en avise aussitôt le commandant local de la Fosel 2013 », souligne le décret de création de la Force. Avant de préciser que la mise en place de la Fosel 2013 « ne remet pas en cause les missions traditionnelles dévolues aux forces de sécurité et de défense ».

Pour le financement des actions du gouvernement Seconde émission de bons de 25 milliards Cfa du Trésor public attendue fin avril

Alors que le Trésor sénégalais en est déjà à quatre émissions de bons et une opération d'obligations, pour un montant total de 134,635 milliards de francs Cfa, et la Côte d'Ivoire à deux émissions de bons et une d'obligations pour 142,304 milliards, ou encre le Bénin à trois émissions de bons pour un total de 70,000 milliards, le Trésor public togolais se prépare à sa seconde émission de bons au 26 avril, d'après la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'ouest (Bceao). Ils seront d'un montant global de 25,000 milliards de francs, d'une valeur facial de 1 000 000, d'une durée de 6 mois à taux multiples. L'échéance est attendue au 23 octobre 2013.

Ceci étant, le Trésor public s'attend à trois autres émissions de bons, d'un

total de 75,000 milliards, respectivement en juillet, octobre et décembre, et une émission d'obligations en août de 35,000 milliards. En rappel, pour le compte du Trésor public, la Banque centrale avait déjà procédé à une émission de bons d'un montant de 25,000 milliards au 1^{er} février, pour une durée de 6 mois et au taux de 4,95%. Les bons et les obligations de trésor permettent aux Etats d'accéder à des ressources sur le marché régional afin de financer les projets de développement, ou même de les utiliser pour le paiement des salaires.

Au premier trimestre 2013, les Trésors publics des sept Etats de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (Uemoa), à l'exception de la Guinée-Bissau, ont

procédé à 15 émissions de bons et 2 d'obligations, pour un montant total de 474,899 milliards. Tout comme le Togo, le Burkina Faso et le Niger ont sollicité le marché pour une seule fois, alors que le Mali a connu deux émissions de bons.

Au cours des trois trimestres restants, il est prévu cinq émissions de bons et dix d'obligations pour l'Etat du Sénégal, trois bons et six obligations pour la Côte d'Ivoire, cinq bons pour le Trésor malien, deux pour le Niger... et rien de prévu pour le moment pour le Trésor de la Guinée-Bissau. Le Bénin s'attend encore six émissions de bons et le Burkina Faso trois bons et une émission d'obligations. Pour près de 1 668,000 milliards en tout.

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 028 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les populations de la zone 2 (de la préfecture d'Amou jusqu'à la préfecture des Lacs en passant par Lomé commune et Golfe) que les opérations de recensement électoral démarreront dans toutes ces localités le vendredi 12 avril 2013 et prendront fin le dimanche 21 avril 2013, soit une durée de 10 jours.

Tout citoyen togolais de ladite zone ayant 18 ans et plus est invité à accomplir cet acte citoyen et civique.

La CENI compte sur le patriotisme, l'engagement civique et citoyen ainsi que la mobilisation de tous pour la réussite du recensement électoral dans toutes les localités concernées.

Fait à Lomé, le 10 AVR 2013

Le Président

Dola A. AGUIGAH

De la problématique d'accroissement du PIB agricole De grandes surfaces et des potentialités hydrauliques largement sous exploitées

Jean Afolabi

Nonobstant sa taille (56 785 km²), le Togo dispose de 36 300 Km² (3.630.000 ha) de terres cultivables, soit 64% du territoire national dont seulement 900 000 ha environ sont cultivées. D'après les chiffres officiels, le territoire est couvert d'eaux maritimes avec un plateau continental couvrant une superficie de 150 000 ha, de plans d'eau lagunaires d'une superficie de 64 km², composé du Lac Togo, de la lagune de Togoville et de la lagune de Vogan, et de fleuves et rivières constituant un réseau fluvial d'une longueur de 1 300 km environ. Près de 1,6% des ménages tireraient leurs revenus de la pêche.

La maîtrise de l'eau est assez faible. Sur un potentiel irrigable de 86 000 ha, seuls 2 300 ha sont équipés en systèmes d'aménagement hydro-agricole total ou partiel, soit un taux d'équipement de 2,6%. Quant aux bas fonds, sur un potentiel de 185 000 ha de superficies aménageables, seulement 29 000 ha sont exploités (15%) dont 5 000 seulement sont aménagés (2,7%). Selon l'état des lieux établi en 2005, le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an. La proportion utilisée de cette eau est estimée à 2% à l'horizon 2015. Voilà pour les potentialités du pays.

Le souhait officiellement affiché, dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (Pniasa), est de surfer sur ces richesses - tout au moins en partie - pour booster le Produit intérieur brut agricole (PIBA), qui représente 37% du Produit intérieur brut (PIB) au cours de ces dernières années et fournit plus de 20% des recettes d'exportation. Au cours de la période 2000-2009, le PIBA a évolué à un rythme plus rapide (6,4%) que le PIB (4,3%). En ne considérant que les périodes récentes, la croissance du PIBA est passée de 3,5% en 2006, à 3,1% en 2007, puis à 4,9% en 2008 et a atteint 9,1% en 2009. Cette croissance est toutefois descendue à 6,5% en 2010 puis à 4,9% en 2011. L'écart reste encore considérable vu les performances actuelles du secteur agricole. L'évolution, du PIB à prix constant (base 2000) des différents sous-secteurs de l'agriculture de 2002-2011 indique néanmoins une progression dans toutes les branches du secteur primaire.

Le PIBA a toujours constitué une part importante du produit intérieur brut total. De 1990 à 1994, la part du PIB agricole était de 31% en moyenne par an. Pendant les douze dernières années cette part a représenté près de 35% du PIB total. Malgré ces résultats, le PIBA par tête (population rurale) est demeuré presque stationnaire sur les périodes 1990-1999 et 2000-



2009 ; il est de 92 843 F CFA en 1990 et de 104 317 F CFA en 1999 puis de 97 767 F CFA en 2000 et de 108 766 F CFA en 2008 et 111 483 F CFA en 2009. Cependant, la croissance engrangée depuis 2009 est qualitative puisqu'elle a permis de réduire le niveau de la pauvreté. En effet, en 2011, la croissance du PIB réel de 4,9% a été tirée de 2,0 points par le secteur primaire grâce à sa croissance de 5,1% elle-même liée à la croissance de la branche agriculture.

Sur le plan des productions végétales, depuis 2009, les principales spéculations vivrières céréales (maïs, sorgho, mil et riz), tubercules (manioc et igname) et légumineuses (niébé, arachide et soja) ont connu des accroissements de leurs productions. De manière globale, la production vivrière qui contribue à plus de deux tiers (68,5%) à la formation du PIB agricole (PIBA) s'est accrue de 3,07% par an du

pour environ trois quarts (2,38%) à l'extension des superficies cultivées et seulement pour un quart (0,67%) pour l'amélioration des rendements. Le bilan alimentaire des produits vivriers est équilibré. Dans une fourchette d'un taux de couverture des besoins par la production nationale variant de 90% avant l'année 2008, le Togo enregistre des taux de couverture structurellement positifs de plus de 105%, jusqu'en 2011/12.

Les produits de rente, essentiellement composés du café-cacao et du coton, ont représenté, en moyenne, 9% du PIBA au cours des cinq dernières années. Depuis 2009, les productions de café et cacao ont plutôt évolué en dents de scie, se situant dans une large fourchette de 5 500 tonnes à 12 500 tonnes pour le café et 3 600 à 10 600 pour le cacao. Dans le même temps, la production du coton-graine est passée de 27 906 tonnes en 2009/2010 à 79 510 tonnes en 2011/2012.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

22 milliards Cfa de prêts enregistrés au Togo début avril

Les établissements bancaires de la place Togo ont enregistré, au cours de la période du 26 mars au 02 avril 2013, un total de 22,000 milliards de francs Cfa de prêts, contre 12,900 milliards pour les emprunts. C'était dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) où le total des prêts se montent à 135,575 milliards et autant pour les emprunts.

Les prêts au Togo étaient à une semaine pour 18,500 milliards et à un mois pour 3,500 milliards, a indiqué la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). A une semaine, le taux moyen pondéré ressortait à 3,33% et le taux minimum à 2,75%. Le taux maximum s'est situé à 6,00%. A un mois, ces mêmes taux étaient fixés respectivement à 5,06%, à 4,50% et à 6,00%.

En termes d'emprunts, les banques sénégalaises ont enregistré 46,000 milliards. Ils étaient à un jour pour 1,500 milliard et à

deux semaines pour 7,000 milliards. A un jour, ces emprunts sont flanqués d'un taux moyen pondéré de 3,20% et d'un taux minimum de 3,00%. Le maximum était fixé à 3,256%. A deux semaines, ces taux étaient respectivement de 5,54%, de 5,00% et de 6,00%.

En termes de prêts, les banques de la Côte d'Ivoire ont enregistré 63,375 milliards, contre 25,375 milliards pour les emprunts. Ces derniers sont également à trois mois, pour 0,100 milliard, avec les taux respectifs de 5,40%, de 5,000% et de 7,00%. Le Burkina Faso arrive après le Sénégal en termes d'emprunts avec 40,000 milliards et juste après la Côte d'Ivoire en prêts avec 22,900 milliards.

La Guinée-Bissau et le Niger n'ont enregistré que des emprunts respectivement de 2,800 milliards et 3,000 milliards. Le Mali a enregistré 22,300 milliards comme prêts et 4,000 milliards pour les emprunts. Enfin, les banques du Bénin ont enregistré 1,000 milliard et 1,500

Energie / Après la chute de pression

Le Gazoduc ouest africain prêt à redémarrer à la fin avril

Ce sera l'aboutissement des travaux de réparation des installations annoncé pour le 30 avril prochain. L'information a été portée aux utilisateurs togolais du Gazoduc par Mme Harriet Wereko-Brobby, Directrice générale des affaires d'entreprise à la société West African Gas Pipeline Company (WAPCo), lors d'un déjeuner de presse organisé à Lomé le 9 avril 2013. WAPCo va donc reprendre ses activités, après la fermeture courant août 2012 du gazoduc consécutive au dommage du pipeline en haute mer, sur les côtes togolaises, par un navire de la marine togolaise (remerciée au passage pour ses missions de surveillance des installations en haute mer) qui devait pourchasser des pirates. « Les travaux de réparation des installations ont démarré depuis plusieurs mois et prendront fin le 30 avril. Vous savez tous que le gaz transporté est destiné à la production de l'électricité, utilisée aussi bien par les industries que par les ménages. Donc, ce gaz revêt une importance très capitale pour les populations », a-t-elle indiqué.

Avant le Togo, le pipeline du gazoduc avait été aussi endommagé en 2007 au niveau des côtes béninoises. D'où l'appel de Mme Harriet Wereko-Brobby envers les autorités portuaires et maritimes, les navires et les pêcheurs à protéger les installations aussi bien du gazoduc que du pétrole et du câble sous-marin. Des actions sont entreprises pour sécuriser les installations du gaz, notamment les contrats signés avec les autorités des forces navales des différents pays, les échanges



Mme Harriet Wereko-Brobby (debout) s'adressant aux journalistes

directs avec des pêcheurs afin de les sensibiliser. « Par ailleurs, toutes les cartes maritimes comportent aujourd'hui le tracé du gazoduc », a précisé Mme Harriet Wereko-Brobby. En ajout, les journalistes invités ont fait des propositions d'un partenariat gagnant/gagnant entre la société WAPCo et les médias togolais pour relayer davantage les activités de ladite société.

La société WAPCo est une société à responsabilité limitée qui est à la fois propriétaire et exploitant du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Elle a son siège à Accra, au Ghana, avec un bureau à Badagry, au Nigeria, et des bureaux locaux à Cotonou au Bénin, Lomé au Togo et Tema et Takoradi au Ghana. Elle est un consortium regroupant des entreprises des secteurs publics et privés du Nigéria, du Bénin, du Togo et du Ghana. Sa vocation principale est le transport du gaz naturel depuis le Nigéria vers des clients basés au Bénin, au Togo et au Ghana, à des prix compétitifs par rapport aux autres combustibles.

Le réseau du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest est capable de transporter 474 millions de pieds cube standards de gaz par jour,

avec une capacité contractuelle initiale de 132 millions de pieds cube standards par jour. La quantité totale de gaz fournie jusqu'à présent au Togo est de 5 millions de pieds cubes.

Le projet de Gazoduc d'Afrique de l'Ouest a impliqué la construction d'un système de transport de 680 kilomètres conçu pour acheminer le gaz naturel. La Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a imaginé le Gazoduc en 1982 comme un instrument pour promouvoir l'intégration régionale et le développement économique dans la sous région. En 2004, la Banque mondiale, avec son agence dans le secteur privé qu'est l'Agence de garantie multilatérale d'investissements (MIGA), a fourni une assurance d'un montant total de 125 millions de dollars pour couvrir les risques du Gazoduc. L'oléoduc est géré par la West African Gas Pipeline Company, elle-même détenue en grande partie par le consortium de Chevron (36,7%), ainsi que par la Nigerian National Petroleum Corporation (25%) et par Royal Dutch Shell (18%). La centrale thermique de Takoradi de la Volta River Authority au Ghana, ainsi que la CEB du Bénin et du Togo, figurent parmi les clients fondateurs de la WAPCo.

Au Sénégal

La pêche illicite entraîne une perte de 150 milliards Cfa pour l'Etat

Des bateaux battants pavillons étrangers (Russie, Chine, Union européenne...) sont les principaux responsables de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui entraîne une perte de plus de 300 millions de dollars annuels, environ 150 milliards de francs Cfa, à l'économie sénégalaise. « Chaque année, ce sont environ 450 000 tonnes de poisson qui sont capturées illicitement pour une valeur estimée à 300 millions de dollars. Ce qui représente une perte énorme pour l'économie et l'alimentation sénégalaises... Ce sont de grands bateaux dont on ne connaît pas les propriétaires. On ne reconnaît que les drapeaux. Si les 300 millions de dollars de perte qu'ils engendrent étaient reversés au Sénégal, cela allait régler les

problèmes d'emplois et de sécurité alimentaire. On pourrait aussi trouver des financements à des projets pour la pêche durable», a expliqué la semaine dernière à Dakar Chris Mathews, chef du projet USAID/COMFISH.

L'objectif de ce projet USAID/COMFISH lancé en 2011 et doté de 11 millions de dollars a pour objectif de soutenir les efforts du gouvernement du Sénégal en matière de réforme du secteur de la pêche telle que proposée par la Lettre de Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture. 600 000 emplois directs et indirects (17% de la population active) sont générés par la pêche qui contribue à l'apport de 70% des apports en protéines d'origine animale

FOOTBALL/ SELECTION NATIONALE

Alaixys Romao: "Pour le Mondial 2014, ça va être difficile"

Alaixys Romao a vite trouvé ses marques dans son nouveau club, l'Olympique de Marseille. Le milieu de terrain espère bien finir 2e du championnat de France et que l'OM se qualifiera pour la Ligue des champions. Le Togolais reste également ambitieux avec les Eperviers même s'il admet que la sélection nationale aura du mal à se qualifier pour la Coupe du monde 2014.

Alaixys Romao, l'OM est 2e de Ligue 1. Le PSG, premier au classement, compte 7 points d'avance sur Marseille. Lutter avec Paris pour le titre de champion de France vous paraît-il encore possible ?

Tout est possible mais les Parisiens vont bien en ce moment, ils ont de bons résultats. S'ils continuent comme ça, ça va être difficile d'aller les chercher. Donc, on se concentre sur nous. On est deuxième et il faut continuer sur cette voie-là.

Deux mois après votre arrivée à Marseille, comment vous sentez-vous à l'OM ?

Je me sens de mieux en mieux. Avec la confiance du staff et des autres joueurs, j'arrive à prendre mes repères. Je me sens bien dans ce collectif-là.

Vous avez 29 ans. Jouer à l'OM est-il un aboutissement dans votre carrière ?

On ne peut pas dire ça car je ne me fixe pas de limite depuis que je suis professionnel. Je veux confirmer, jouer un grand rôle à l'Olympique de Marseille et, après, voir toujours plus haut. Je peux progresser encore.

A l'avenir, continuerez-vous d'être aussi disponible pour l'équipe du Togo ? Bien sûr ! Je suis en sélection depuis 2005. J'ai des ambitions avec l'équipe du Togo. Pour la Coupe du



monde 2014, ça va être difficile. Mais, après, il y a d'autres échéances comme la CAN 2015 au Maroc. On voudra se qualifier pour y réussir encore une bonne compétition.

Même si des cadres comme Kossi Agassa et Emmanuel Adebayor ne semblent plus tout à fait d'accord pour venir en équipe nationale ?

Oui, bien sûr. C'est vrai qu'on perd pour le moment deux cadres de la sélection. Après, on verra s'ils changent d'avis.

Le Togo a réussi à se qualifier pour les quarts de finale de la CAN 2013 en sortant d'un groupe très relevé. C'était une grande première et pourtant il y

a eu beaucoup de tensions après la défaite face au Burkina Faso. Comment est-ce que vous l'expliquez ?

Quand on sort de ce groupe difficile, on se dit qu'on peut aller jusqu'au bout. Et quand on voit qu'on perd contre le Burkina Faso, sans manquer de respect aux Burkinabè, vu le déroulement du match, on se dit qu'il y a des questions à se poser. Même si c'était un exploit pour le Togo.

Didier Six a été critiqué. Est-ce que vous pensez qu'il va rester malgré tout ?

Je ne suis pas le Président (de la Fédération). C'est à lui de décider de ça.

Mais les joueurs souhaitent-ils que Didier Six reste ou les avis sont-ils partagés chez les Eperviers ?

Je ne sais pas. On n'en a pas parlé entre joueurs. Pour le moment, c'est notre sélectionneur et on ne se pose pas la question de savoir s'il va rester ou pas.

L'équipe du Togo est-elle condamnée à subir constamment ces problèmes de gestions, ces tensions internes ?

C'est vraiment le problème de notre sélection, tout ce qui est l'extra-sportif. C'est la tâche noire. Parce qu'on a un bon groupe, de bons jeunes, une bonne équipe...

Source: rfi.f

TOGO/

La 22e Edition du tour du Togo démarre le 21 avril

La caravane de la 22ème édition du tour cycliste international s'ébranle dimanche prochain sur une distance totale de 1511 km y compris les transbordements, ont annoncé lundi lors d'une conférence de presse tenue à Lomé les organisateurs.

"Ce sera la plus riche édition qu'on aura cette année de par les innovations apportées", a laissé entendre le président de la Fédération Togolaise, Anani Assiongbon au cours de son discours avant de poursuivre "Nous avons fait un clin d'œil à la ville d'Aneho. Et ça fait 10 ans que le tour n'est plus passé par là. La route d'Aneho est aussi bien bitumée et le préfet nous a convié à faire passer le peloton dans la localité".

Au total, 10 étapes dont une avec piste pour une distance de 968 kilomètres sont au menu des organisateurs qui ont enregistré 8 équipes de 8 coureurs à savoir les équipes du Burkina Faso, du Bénin, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, de la France et de deux équipes togolaise. Selon les organisateurs, le Niger sera absent parce qu'il n'a pas payé ses engagements.

"La fédération togolaise de cyclisme a fait un travail extraordinaire parce que le cyclisme est différent de football. On peut payer un ballon de 50 mille et puis jouer. Mais le cyclisme est un sport généreux qui a besoin du matériel et de l'effort de l'athlète", a mentionné le promoteur du tour, le Français, Francis Ducreux.

Le budget global de ce tour n'a pas été dévoilé. Mais les sponsors ont accepté accompagner la FTC sur le tour afin que cet événement soit un succès. La 22ème édition du Tour du Togo prendra fin le 21 avril 2013

FRANCE/

Laurent Blanc toujours pisté par la Roma

Laurent Blanc entraîneur de la Roma la saison prochaine, ça reste toujours une possibilité. Alors qu'Aurelio Andreazzoli n'a pas réussi à faire remonter la pente à l'actuel 7e de Serie A, la piste menant vers l'ancien sélectionneur de l'équipe de France est toujours d'actualité.

La Roma est toujours en train de se chercher un nouveau coach pour la saison prochaine. Après avoir licencié Zdenek Zeman au début du mois de février pour insuffisance de résultats, le club de la Louve a confié les rênes de l'équipe première à Aurelio Andreazzoli pour terminer la saison. Mais ce dernier n'a pas réussi à faire remonter l'équipe de Francesco Totti vers les sommets de la Serie A et pointe désormais au 7e rang, à dix points de la troisième place qualificative pour la Ligue des champions. La direction du club giallorosso est donc à la recherche d'un nouveau coach pour la saison prochaine et le nom de Laurent Blanc revient avec insistance.

C'était déjà le cas début février lorsque Zeman avait plié bagage. Mais à ce moment de la saison, l'Américain James Palotta, le président romain, avait préféré opter pour une certaine continuité en donnant les clefs de l'équipe à Andreazzoli, présent au club depuis 2005. Mais dans son édition de mardi, France Football a de nouveau fait part de l'intérêt du club de la capitale italienne pour l'ancien sélectionneur de l'équipe de France.

Sans équipe à entraîner depuis la fin de l'Euro 2012 et son non-renouvellement de contrat par la Fédération française de football, le "Président" serait donc à la recherche d'une équipe où il pourrait rebondir. Car il est vrai que pour le moment, difficile de savoir ce que vaut vraiment le champion du monde 1998. Entre deux années réussies à Bordeaux, pour une ratée, et un bilan mitigé chez les Bleus, Laurent Blanc n'a pas encore totalement convaincu. Le défi romain arriverait donc pour lui au meilleur des moments.

LIGUE EUROPEENNE DES CHAMPIONS

Barça et Bayern complètent le dernier carré

Le FC Barcelona et le FC Bayern München rejoignent le Real Madrid CF et le Borussia Dortmund dans le dernier carré de l'UEFA Champions League, dont les matches seront déterminés lors du tirage au sort qui a lieu aujourd'hui, à Nyon.

Le Bayern était en bonne place pour accéder aux demi-finales pour la troisième fois en quatre ans après son succès 2-0 à domicile contre la Juventus il y a une semaine. En match retour, les Bavarois s'adjugent la victoire sur le même score à Turin. Barcelone a eu plus de difficultés à se défaire du Paris Saint-Germain FC, mais a finalement arraché le 1-1 au Camp Nou et se qualifie pour ses sixièmes demies aux buts à l'extérieur.

Mardi, le Real avait subi la loi du Galatasaray (3-2, tot. 5-3), mais se qualifiait néanmoins pour une 24e demi-finale de coupe des champions, un record absolu. Le Borussia se qualifiait également pour sa première demie depuis 15 ans grâce à deux buts dans le



temps additionnel pour s'imposer face au Málaga CF au terme d'un match à rebondissement (tot. 3-2). Le Bayern, le Barça et le Real étaient déjà présents à ce stade de

la compétition la saison passée.

Le tirage au sort aura lieu à partir de 12 heures (HEC) au siège de l'UEFA à Nyon (Suisse), en présence de Ruud van Nistelrooy

qui assistera le secrétaire général de l'UEFA Gianni Infantino.

Il s'agit d'un tirage ouvert, ce qui signifie qu'il n'y a pas de tête de série et que deux clubs d'un même pays pourront se rencontrer. Les demi-finales se joueront les 23/24 avril et les 30 avril/1er mai. Pour des raisons administratives, la dernière étape du tirage déterminera qui du vainqueur de la demi-finale 1 ou de la demi-finale 2 sera considéré comme l'équipe jouant à domicile lors de la finale. La finale de l'UEFA Champions League 2012/13 se tiendra à Wembley, à Londres, le samedi 25 mai, coup d'envoi à 20 h 45 (HEC) (19h45 heure locale).

Borussia Dortmund

Bilan en demi-finales de Coupes des champions : 1 qualification, 2 éliminations. Dernière demi-finale : 1997/98 (tot. 0-2 contre le Real Madrid)

Bilan cette saison : 6 v., 4 n., 0 d., BP19, BC9

Meilleur buteur : Robert Lewandowski 6

FC Barcelona

Bilan en demi-finale de Coupes d'Europe : 6 qualifications, 7 élimina-

tions. Dernière demi-finale : 2011/12 (tot. 2-3 c. Chelsea FC)

Bilan cette saison : 5 v., 3 n., 2 d., BP18, BC10

Meilleur buteur : Lionel Messi 8

FC Bayern München

Bilan en demi-finale de Coupes d'Europe : 9 qualifications, 5 éliminations. Dernière demi-finale : 2011/12 (tot. 3-3 c. Real Madrid, 3-1 t.a.b.)

Bilan cette saison : 7 v., 1 n., 2 d., BP22, BC10

Meilleur buteur : Thomas Müller 5

Real Madrid CF

Bilan en demi-finale de Coupes d'Europe : 12 qualifications, 11 éliminations. Dernière demi-finale : 2011/12 (tot. 3-3 c. Bayern München, 1-3 t.a.b.)

Bilan cette saison : 5 v., 3 n., 2 d., BP23, BC14

Meilleur buteur : Cristiano Ronaldo 11



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSOON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, D'UN RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE ET D'UN COMPTABLE DE LA SOCIETE AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (SAFER)

N° _____ /SAFER/CA/2013

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Le conseil d'administration de la société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) lance un appel à candidatures pour le recrutement des personnes, hommes ou femmes, de nationalité togolaise, remplissant les conditions ci-après, pour occuper les postes de responsable administratif et financier, de responsable de l'audit interne et d'un comptable de la SAFER.

I - RESPONSABILITES ET PROFILS DES CANDIDAT (E) S
***POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

A. RESPONSABILITES

Le responsable administratif et financier travaille sous l'autorité du directeur de la SAFER. Dans ce cadre, il/elle effectue les tâches suivantes :

- contribuer à la préparation des manuels de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels;
- préparer l'élaboration des contrats (prestations de services, sous-traitance...);
- préparer les budgets annuels, les dossiers d'appel d'offres et les autres documents administratifs relatifs à l'exécution de la prestation dans le respect des procédures et de la législation en vigueur;
- réaliser la comptabilité en accord avec les procédures approuvées par la SAFER;
- assurer le planning financier et la gestion de la trésorerie et des approvisionnements;
- veiller au respect des procédures de la SAFER ;
- veiller au respect des textes réglementaires en matière de passation et de gestion des marchés, aussi bien pour le fond que pour la forme;
- préparer pour la société, avec le responsable, tous les documents comptables relatifs au programme d'entretien routier;
- contribuer à l'élaboration des rapports d'avancement, notamment en matière comptable et financière, et à leur conformité aux canevas en vigueur à la SAFER (rapports financiers et comptables mensuels, états de caisse, gestion des pièces justificatives de dépenses, inventaire physique, etc...);
- traiter les dossiers administratifs (demandes d'exonération, dossiers complets pour les achats d'équipements et de fournitures, démarches auprès des fournisseurs) ;
- assurer le classement et la bonne tenue des dossiers selon les modalités et la charte de la SAFER;
- assurer toutes les tâches classiques d'un responsable administratif et financier.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;
- avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;
- être compétent en procédures des marchés publics ;
- disposer d'aptitude en gestion financière et comptable;
- avoir des qualités de planification et d'organisation ;
- disposer d'une bonne capacité de communication;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles en français;
- avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (Microsoft office, environnement Windows, logiciels comptables, ...);
- jouir d'une bonne moralité.

POSTE DE RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE*A. RESPONSABILITES**

Placé sous l'autorité directe du directeur de la SAFER, l'auditeur interne a pour mission de veiller à l'efficacité du système de contrôle interne, au respect des lois, des règlements et des procédures, à la qualité de l'information financière et opérationnelle et à la sauvegarde et la protection du patrimoine de la SAFER. A ce titre, il est chargé de :

- exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne;
- veiller à ce que les procédures appliquées soient conformes aux manuels des procédures de la SAFER et aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière ;
- s'assurer que toutes les ressources de la société ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci de transparence, d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été allouées. Une attention particulière sera également portée sur les ressources exceptionnelles ;
- identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- évaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficacité de l'exécution des activités de la SAFER;

-contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités de la SAFER, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles;

-auditer les services administratifs, comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités de la SAFER et cela en conformité avec les termes légaux de leur collaboration avec la SAFER ;

-réaliser des inspections physiques des acquisitions de biens de la SAFER; -examiner les dossiers de passation de marchés pour s'assurer du respect des principes de transparence; d'économie et d'efficacité et leur conformité selon le Règlement Financier de la SAFER ;

-vérifier si les fonds de la SAFER ont été dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été décaissés et si les pièces justificatives ont été bien conservées;

-s'assurer que les biens, services et travaux financés ont été acquis en respect des procédures de passation des marchés conformément aux dispositions du règlement financier et du manuel de procédures de gestion financière; les contrôles sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents d'appels d'offres, les offres, les invitations ou les comparaisons des CV pour les consultants individuels, des termes de référence, les rapports de dépouillement et d'évaluation des offres, les PV de réception des services, travaux ou biens, les méthodes de passation des marchés utilisées par rapport aux clauses indiquées dans le règlement financier.

-vérifier l'éligibilité des dépenses (justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles...);

-mener des contrôles inopinés ;

-s'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées par les structures ayant la charge de leur mise en œuvre ;

-recommander, le cas échéant, des mesures adéquates d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficace de la SAFER ;

-travailler en collaboration avec les auditeurs externes et planifier leurs interventions;

-exécuter toutes autres tâches qui, dans le cadre de ses fonctions, lui seront confiées par le directeur, le président du conseil de surveillance ou le président du conseil d'administration de la SAFER.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie. Un diplôme supérieur en audit est un atout ;
- avoir au moins cinq ans (05) d'expérience professionnelle dans les domaines de l'audit financier, comptable et organisationnel ; expériences d'audit acquises en cabinet d'expertise comptable et d'audit, en entreprise privée de renom ou dans une institution de renommée internationale ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- faire montre d'une bonne capacité d'analyse, de communication et en rédaction des rapports;
- avoir une parfaite connaissance du français (parlé et écrit) ;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement fiscal pétrolier.

Autres considérations :

- être de bonne moralité ;
- être très motivé, rigoureux et engagé ;
- avoir d'excellents atouts en communication ;
- être apte à travailler sous pression et au-delà des heures de travail.

POSTE DE COMPTABLE*A. RESPONSABILITES**

Sous la supervision du responsable du service administratif et financier, le comptable sera chargé de :

- tenir la comptabilité générale, analytique, budgétaire des programmes;
- veiller à l'application du contrôle interne dans les opérations qui lui sont confiées ;
- assurer le classement des pièces justificatives ;
- justifier les dépenses en attente de règlement ;
- établir mensuellement le rapprochement bancaire;
- participer à l'élaboration des rapports financiers périodiques ;
- préparer les audits, y participer et mettre en œuvre les recommandations qui en découlent ;
- participer à la clôture des comptes et la préparation des états financiers ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée par son supérieur qui entre dans le champ de ses compétences.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;

-avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;

-avoir des expériences dans la préparation des rapports financiers ; -pouvoir travailler sous pression et faire face à plusieurs urgences à la fois ;

-posséder d'excellentes qualités personnelles et être capable de garder une attitude professionnelle et orientée vers le service ;

-avoir de l'expérience dans la préparation des prévisions budgétaires;

-maîtriser les applications de MS Office ;

-avoir une expérience dans le travail avec le logiciel SAARI, ou un logiciel comptable similaire est un avantage.

Exigences du poste

-être méthodique et rigoureux dans le traitement des dossiers ;

-avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;

-être de bonne moralité, discret et discipliné ;

-avoir une capacité à travailler en équipe et sous pression ;

-être déterminé(e) et avoir une volonté à relever les défis.

II - CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

-une lettre où le postulant développe ses motivations et attentes adressée au président du conseil d'administration de la SAFER. Cette lettre doit comporter l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques et E-mail du (de la) candidat(e) ;

-le curriculum vitae détaillé et certifié par le (la) candidat(e), daté et signé;

-les copies certifiées conformes des diplômes ;

-un acte de naissance, et un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;

-les attestations des postes antérieurement occupés pour lesquels le candidat juge qu'ils lui confèrent des atouts majeurs pour être qualifié pour le poste de responsable administratif et financier, responsable de l'audit interne ou de comptable de la SAFER ;

-les recommandations, adresses et contacts de 3 personnes de références ;

-une copie du certificat de nationalité togolaise.

III - DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, sous pli fermé, adressés au président du conseil d'administration de la SAFER, seront déposés au secrétariat de la direction des affaires communes au ministère des travaux publics, 3ème étage Porte no. 309, immeuble de l'équipement, Tel. 22 23 14 71 au plus tard le mardi 16 avril 2013 à 8 heures 30 minutes TU, avec la mention «Candidature au poste de responsable administratif et financier de la SAFER» ou «Candidature au poste de responsable de l'audit interne de la SAFER» ou «Candidature au poste de comptable de la SAFER».

L'enveloppe extérieure portera, outre le titre et adresse du destinataire, en haut et à gauche, la mention « AN'OUVRIR QU'EN SEANCE ».

L'ouverture des plis arrivés dans les délais prescrits aura lieu le mardi 16 avril 2013 à 09 heures 00 minute TU, dans la salle de réunion du cabinet du ministère des travaux publics, en présence des candidats qui le souhaitent.

IV - PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de dépouillement des candidatures et de sélection est confiée à un cabinet conseil spécialisé en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines. Elle se fera en deux phases :

-présélection d'une liste de dix (10) candidats sur la base de l'analyse des dossiers,

-entretiens d'appréciation et d'évaluation des candidats présélectionnés.

La combinaison des deux évaluations résultant de l'analyse des dossiers et des entretiens aboutira à la sélection de trois (03) meilleurs candidats qui seront proposés au conseil d'administration en vue du recrutement des candidats conformément à l'article 31 du décret no. 2012-013/PR du 26 mars 2012 portant création de la SAFER.

V - REMUNERATION

La rémunération et les avantages des trois (03) postes sont comparables aux traitements types des sociétés privées pour des postes similaires.

VI - PRISE DE FONCTION

La date probable de prise de fonction est fixée au lundi 03 juin 2013.

Fait à Lomé, le

Le président du conseil d'administration de la SAFER

Afanou Kodjo Théophile LOCOH

Togolease Foundation dans l'optique du développement Un séminaire pour la diaspora du 22 au 28 juillet 2013

Etonam Sossou

Le président de l'association Togolease Foundation, Dr Aubin Thon a officialisé le 11 avril 2013, son ambitieux projet nommé « la Grande Semaine de la Diaspora ». Prévu pour se tenir du 22 au 28 juillet 2013, cet évènement attend rassembler entre 100 et 200 togolais vivant à l'étranger qui hésitent pour des raisons diverses à rentrer ou à investir au Togo. «*La diaspora togolaise envoie d'importantes sommes d'argent à leurs parents restés au pays. Nous voulons rendre ces investissements productifs à travers ce séminaire*», a déclaré le président de Togolease Foundation.

Le Togo à l'instar des autres pays de la sous-région, dispose d'une forte communauté vivant à l'extérieur, dont les membres de façon individuelle ou collective (à travers des associations), essaient de changer le quotidien des leurs frères qui sont restés au pays.

En effet, le Togo, ayant évolué plusieurs décennies durant dans une série de succession de crise de tout genre à l'impérieux devoir de rassembler l'ensemble de ses fils et filles, de l'intérieur et de l'extérieur du pays, autour de concepts nouveaux capables d'amener les uns et les autres à s'engager dans des actions endogènes pour son développement. L'évolution du monde actuel impose une nouvelle approche à tous, il faille se re-grouper dans un ensemble solide pour faire face aux grands défis qui attendent le berceau de l'Humanité (l'Afrique), qui plus est la Terre de Nos Aïeux (le Togo).

Comparativement à d'autres pays de la sous-région, à l'instar du Mali et du Sénégal, les membres de la diaspora togolaise s'investissent donc peu dans le développement du pays.



Dr Aubin Thon, Pdt de TOGOLEASE FONDATION (à gauche)

Leurs seules interventions comme susdites se limitent très souvent aux aides financières en direction de leurs familles. Pour autant, ces interventions sont non négligeables. Elles sont d'ailleurs estimées à des milliards de francs CFA chaque année selon les études de la BECAO.

Comment cela doit se faire et sur quelles bases ?

«*Le transfert de compétences entre la diaspora et la mère patrie, le retour et/ou l'investissement de celle-ci au pays, bref, autant d'approches, autant d'actions de part et d'autres, et avec sincérité, nous permettront d'y arriver*», rassure Dr Aubin Thon.

Il s'agira de réunir des Togolais d'ici et d'ailleurs, autour de diverses activités socio politico économiques dont, des ateliers de formation, des conférences, des plages musico-culturelles, des échanges sur les opportunités, des visites dans les centres hospitaliers et d'autres actions sociales etc.

Les objectifs poursuivis

La Grande Semaine de la Diaspora se veut être une plate-forme d'échange d'ex-périences et de rencontre d'opportunités intra et extra sectorielles couvrant des domaines aussi divers que variés allant du secteur primaire au secteur tertiaire entre la diaspora et la population de la base.

Pour la diaspora, il sera agit de

s'informer de la situation réelle du pays et du potentiel de ses offres afin de saisir les opportunités d'emploi et d'affaires pouvant faciliter le retour de ceux qui le désirent. Aussi, devront-ils constituer un groupe de réflexion afin de négocier des conditions favorables au retour et créer une synergie des actions de développement par la création de partenariat entre les organisations agissant dans les mêmes domaines. Ils pourront également bénéficier de condition favorable pour l'importation et l'exposition de divers articles surtout dans le domaine des nouvelles technologies pour la période de l'évènement.

Le Togo en retour peut largement profiter de l'expertise et de l'expérience des membres de la diaspora dans différents et divers domaines afin de mieux orienter les actions du développement.

Créée en 2009 en Caroline du Nord aux USA, la Togolese Foundation (Fondation Togolaise) est une organisation non gouvernementale reconnue sous le code IRS 501 C-3 du gouvernement fédéral américain, qui a pour vision de promouvoir l'auto-développement à travers l'exhortation de la jeunesse à la participation active aux projets de développement pouvant réduire la pauvreté et garantir un avenir meilleur du Togo.

Au nom du choix rotatif de la fête traditionnelle dans le Doufelgou Le canton d'Agbandè-Yaka a accueilli l'édition 2013 de Sintu-Janjaagu

Tel un retour obligé à la source nourricière, les fils de la préfecture de Doufelgou dans la région de la Kara ont rallié le 6 avril dernier le terrain de lutte d'Agbandè-Yaka, lieu de l'apothéose de la 27^{ème} édition de Sintu-Janjaagu. Autour du ministre des Arts et de la culture, les cadres de la préfecture dont Adjé Otèth Ayassor, Yao Kanékatoa et bien d'autres ont dû savourer l'exhibition



des danses folkloriques héritées des ancêtres. Signe de la richesse du terroir des cantons de Doufelgou. On pouvait remarquer les danseurs Ayota des cantons d'Agbandè-Yaka et Léon, Kadjaga de Koka et de Ténéga, Ayota-Kpadja d'Alloum, Tchané de Massédéna, Daga-Bina de Niamtougou, Sintu de Défalé, Kpaha et Kadjalla, N'tissir de Pouda, Bénifaka de Siou, Ambora de

Tchoré, Foka-Bina de Baga. Sans oublier la danse populaire aux pas cadencés de toute la population.

Il s'agit d'un rituel annuel pour les peuples Nawdéba, Lamba, Yaka et Tamberma, tenus à ce moment de partage et de réjouissances qu'est Sintu-Janjaagu. La fête est toujours faite de cérémonies traditionnelles, d'activités sportives et culturelles pour renouer les liens de solidarité

entre les filles et les fils unis par un même sort spatial. Les danses servent à remercier les mânes des ancêtres pour la bonne moisson. A l'instar des autres cantons de la préfecture de Doufelgou, Agbandè-Yaka se nourrit de l'agriculture (activité principale) faite de la production de vivriers (tubercules, céréales) associée à l'élevage des

volailles, des petits ruminants et des bovins. De quoi nourrir l'instinct de la bonne cuisine. «*Vos us et coutumes sont connus au-delà de nos frontières. Vous avez un art culinaire très apprécié aussi bien par les Togolais que les touristes étrangers. Je voudrais vous inviter à le valoriser afin d'en faire une industrie culturelle, promotrice d'emplois et de revenus devant contribuer à la croissance économique forte, durable et inclusive de notre pays*», a lancé, à juste titre, à la population de Doufelgou le ministre des Arts, Me Fiatuwo Sessénu.

Il faut rappeler que, en marge de la fête traditionnelle, une délégation des cadres résidant à Lomé et conduite par le président de l'Amicale des ressortissants du canton de Ténéga à Lomé (ARCATEL), Achille Sountouma, a sillonné les six villages de leur canton pour sensibiliser les populations sur les enjeux électoraux et le nécessité de s'inscrire massivement sur les listes électoraux, aux fins de pouvoir faire la choix utile le jour des prochains scrutins législatif et local.



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Togolais - Liberté - Paix

N° 030 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les opérateurs de saisie (OPS) retenus pour le recensement électoral dans la deuxième zone que les listes des affectations peuvent être consultées à TOGO 2000 et au siège de toutes les Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) à l'intérieur du pays. Les opérations de recensement démarreront le vendredi 12 avril 2013.

A cet effet, toutes les personnes concernées doivent se présenter impérativement au siège de la CELI de leur lieu d'affectation pour enregistrer, le mercredi 10 avril 2013 à 07 heures.

Les personnes qui n'auront pas répondu à cette convocation seront déclassées et ne participeront pas à l'opération de recensement électoral.

Fait à Lomé, le 08 AVR 2013



Boulevard Eyadéma - C/à OUA, B.P. 7005 Lomé - TOGO - Tél. : 22 22 29 51 / 22 22 56 71 - Fax : 22 20 83 54 - Email : cenitoolome@gmail.com

COMMUNIQUE DE LA CENI

A la veille du démarrage du recensement électoral dans la Zone 2, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) tient à adresser ses remerciements et ses compliments à toutes les personnes dont le concours a permis le succès des opérations dans la Zone1, notamment les membres des CELI, les agents électoraux de toutes catégories, les personnes ressources et les éléments de la FOSEL.

En vue d'assurer le bon déroulement des opérations dans la Zone 2, la CENI porte à la connaissance des agents électoraux (OPS, membres CLC, Agents Techniques, DBA, Logisticiens et autres) affectés dans les CELI en vue du recensement électoral dans la Zone 2, que les conditions de travail, notamment financières, demeurent les mêmes que celles précédemment arrêtées et améliorées à l'occasion du recensement électoral en Zone1.

Par conséquent, tout agent électoral affecté dans une CELI de la Zone 2, et qui y fait le déplacement, est supposé avoir accepté d'accomplir sa mission conformément aux conditions financières prévues par la CENI. La CENI tient à remercier le Gouvernement pour son appui constant.

Les agents électoraux désirant poursuivre leur collaboration avec la CENI, signeront librement à Togo 2000 et dans les CELI, un contrat de travail.

La CENI compte sur le civisme et le patriotisme des agents électoraux qui sont disposés à l'aider dans l'exécution de sa mission. Elle leur exprime ses encouragements et sa reconnaissance.

Fait à Lomé, le 08 avril 2013



Boulevard Eyadéma - C/à OUA, B.P. 7005 Lomé - TOGO - Tél. : 22 22 29 51 / 22 22 56 71 - Fax : 22 20 83 54 - Email : cenitoolome@gmail.com

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1159 DE LOTO BENZ DU 03 AVRIL 2013

Ce mercredi 10 Avril 2013, nous assistons au tirage de Loto Benz qui porte aujourd'hui le N°1160.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, ce sont les villes de **KPALIME, ATAKPAME et LOME** qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés.

Les points de vente 2010 et 7202 basés respectivement à **ATAKPAME et KPALIME**, ont recensé chacun un lot de **500.000F CFA**.

A **LOME**, nous avons enregistré **deux lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA** auprès des opérateurs **3415, 7223 et 5204**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1160 de LOTO BENZ du mercredi 10 Avril 2013

Numéro de base

72

06

58

65

26